

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Boulogne-sur-Mer

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan vélo définira les axes prioritaires à traiter pour faciliter les déplacements des Boulonnais de l'ensemble des quartiers vers le centre-ville. Pour cela, un apaisement de la circulation automobile sera nécessaire. Ce plan vélo inclura un volet communication.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an. *Un groupe travail vélo (GTV) réunira régulièrement les élus de la ville, les techniciens municipaux et métropolitains et l'association Droit au vélo. Développer un réseau cyclable cohérent*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo qui reliera les principales communes de la CAB. Il devra être connecté au centre-ville de Boulogne sur Mer.

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°7 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°8 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux gares de Boulogne sur Mer, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°10 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°11 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo**Action n°12 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°14 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°15 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°16 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.